

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19477 - 75ÈME ANNÉE

La majorité vote contre la garantie d'une retraite d'un « montant au moins équivalent à celle aujourd'hui perçue »

Les retraites des fonctionnaires territoriaux diminueront



La majorité des députés a refusé aux futurs retraités de la fonction publique territoriale de garantir un montant minimal de retraite au moins égal à ce qui existe aujourd'hui. Le changement du mode de calcul de la retraite prévu dans le projet du

gouvernement entraînera automatiquement une baisse de la pension par rapport au système actuel. A cette décision s'ajoute une inégalité de traitement supplémentaire à l'intérieur de la fonction publique, car un amendement offrant cette garantie

aux enseignants a été adopté par les députés. Les agents des collectivités en catégorie C pourront-ils avoir une retraite supérieure au seuil de pauvreté ?

Après huit jours d'examen, les députés ont adopté, mardi, le premier des 65 articles du projet de loi sur les retraites, ainsi que 71 amendements sur les quelque 2 200 présentés pour ce seul article. Maire Info note que cet article offre une garantie de « revalorisations salariales » aux enseignants mais refuse aux fonctionnaires territoriaux la garantie d'une retraite d'un « montant au moins équivalent à celle aujourd'hui perçue », voici un extrait d'un article publié hier par Maire Info à ce sujet :

Nouvelle attaque contre l'unité de la fonction publique

« L'Assemblée a validé une disposition visant à « garantir » aux enseignants des « revalorisations salariales », mais a rejeté celle visant à garantir aux fonctionnaires territoriaux le versement d'une retraite d'un « montant au moins équivalent à celle aujourd'hui perçue ».

Cette hausse avait été promise par le gouvernement pour assurer aux

enseignants des pensions équivalentes à leur situation actuelle, via une « garantie » de revalorisation salariale. Les syndicats craignent, toutefois, que cette revalorisation soit conditionnée à des « contreparties » - comme la hausse du temps de travail - tandis que les oppositions parlementaires la jugent « inconstitutionnelle » et faisant peser « un risque juridique énorme ».

Suivant pourtant cette même logique, ces dernières ont, toutefois, échoué, hier, à faire « garantir » aux fonctionnaires territoriaux « une retraite d'un montant au moins équivalent au montant actuel », en leur appliquant « le dispositif prévu » pour le personnel enseignant. Cette mesure aurait permis, face aux « nombreuses inconnues », d'apporter « une première réponse aux inquiétudes des 1,8 million d'agents territoriaux » laissés « dans une ignorance totale » par ce projet de réforme, a ainsi estimé la députée de Paris Brigitte Kuster (LR), à l'origine de l'un des nombreux amendements similaires défendus sur cette question et proposés par l'AMF.

Certains députés se sont ainsi inquiétés du fait que « tant de fonctionnaires risquent de se retrouver perdants, notamment ceux qui ont eu une carrière plate », et « majoritairement ceux des catégories C ». « Passer d'un calcul de la pension fondé sur les six derniers mois d'activité à un calcul assis sur les vingt-cinq meilleures années les pénalisera forcément. Et tout ce que vous avez dit jusqu'à présent n'a rassuré personne ! Comment allez-vous assurer la pension de ces gens ? », a demandé le député communiste de l'Allier Jean-Paul Dufrègne au gouvernement. Sans compter les autres « zones d'ombres du texte », telles que la question de l'intégration des primes dans le calcul des pensions et « son impact sur les finances des communes », qui inquiète au premier chef les employeurs territoriaux ».

Baisse organisée des pensions

Le projet du gouvernement amendé par les députés inscrit donc une nouvelle rupture dans l'unité de traitement des agents de la fonction publique. Une partie des fonctionnaires d'État, les enseignants, bénéficient d'un bonus visant à leur permettre de toucher une pension au moins égale à celle reçue par leurs collègues retraités actuels, à carrière égale.

Cette garantie est refusée aux fonctionnaires territoriaux. Et l'accent est mis particulièrement sur les conséquences négatives pour les agents de catégorie C.

Rappelons que dans le projet du gouvernement, le calcul du montant de la pension d'un fonctionnaire ne serait plus fonction de ces 6 derniers mois d'activité, mais sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Dans le système actuel, un fonctionnaire est assuré d'avoir une retraite calculée en fonction de la période où il a touché le meilleur salaire de sa carrière, soit les 6 derniers mois. Ce que propose le gouvernement, et ce que les députés ont majoritairement voté, va mécaniquement entraîner une baisse des pensions des futurs retraités de la fonction publique territoriale concernés par le projet de loi.

Titularisation et retraite : fin des illusions

À La Réunion, la plus grande partie des agents de la fonction publique territoriale sont de catégorie C, il est en effet possible de recruter sans concours puis de titulariser dans ce cadre. Compte tenu du chômage de masse à La Réunion, et de l'implication des collectivités réunionnaises dans le traitement social du chômage, une Mairie est souvent le premier employeur d'une commune, avec parmi ces titulaires une majorité d'agents de

catégorie C.

Cette titularisation en catégorie C est souvent perçue comme un ascenseur social par les agents qui arrivent à l'obtenir après de nombreuses années en emploi non-titulaire. En effet, avec la sur-rémunération, le salaire à temps plein d'un agent de catégorie C est équivalent à celui d'un agent de catégorie A en France, recruté lui par concours nécessitant un diplôme de l'Enseignement supérieur. Cette ascension sociale se terminera donc instantanément à la retraite, le bénéficiaire d'une titularisation en catégorie C à La Réunion se retrouvant dans sa classe d'origine. La titularisation ne pourra plus alors être le moyen d'améliorer considérablement le montant de sa retraite, car cette période sera une simple partie de la carrière entière qui deviendra la période de référence à la place des 6 derniers mois d'activité. Un agent en catégorie C percevra donc une pension sans doute inférieure au niveau actuel, alors qu'un enseignant de catégorie A pourra espérer ne pas gagner moins qu'un retraité d'aujourd'hui. Cette division ne suffit pas à masquer l'essentiel : les futurs retraités de la fonction publique seront priés de vivre dans la précarité. La seule garantie que la majorité aux ordres du gouvernement a lâché concerne les enseignants, et sur la base d'un montant minimal égal à aujourd'hui. Chacun sait pourtant qu'avec l'inflation, le pouvoir d'achat d'une pension dans 10 ans sera inférieur à celui d'une pension d'aujourd'hui. Ceci risque de faire basculer de nombreux anciens fonctionnaires sous le seuil de pauvreté. L'alerte est encore plus sérieuse à La Réunion, du fait de l'important nombre d'agents de catégorie C.

M.M.

Conséquence d'événements climatiques extrêmes

Graves menaces sur la sécurité alimentaire à cause des criquets

Trois agences des Nations Unies ont appelé mardi la communauté internationale à agir de manière plus décisive face aux criquets pèlerins qui envahissent l'Afrique de l'Est. 138 millions de dollars sont nécessaires pour aider huit pays de la région à répondre à ce fléau qui menace leurs agricultures et moyens de subsistance.

« L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie sont confrontés pour l'instant à une situation tout à fait exceptionnelle. Au Kenya cela fait 70 ans qu'ils n'ont pas connu une telle situation. En Éthiopie et en Somalie, cela fait 25 ans », a déclaré Dominique Burgeon, Directeur de la Division des urgences et de la réhabilitation de la FAO.

« En fait, les conditions de reproduction des criquets pèlerins ont été rendues favorables par une série d'événements climatiques, plus spécifiquement des cyclones, qui ont amené beaucoup d'humidité dans la région et qui donc ont créé des conditions favorables à la multiplication des criquets pèlerins, » a-t-il ajouté.

Dans le village éthiopien de Dereba, Awuno Menka a vécu de première main les effets désastreux des criquets pèlerins. « Deux essaims massifs ont atterri dans notre région et ont détruit toute ma récolte de maïs » a expliqué cet agriculteur de 60 ans vivant dans

la région des Nations, nationalités et peuples du Sud, située au sud-ouest de l'Éthiopie.

Awuno Menka s'inquiète de la poursuite de l'invasion de criquets. « Bien qu'ils aient ensuite été contrôlés, d'autres essaims viennent du Kenya. Je crains pour la prochaine campagne agricole », a-t-il déclaré.

« Nous sommes à une étape critique au cours de laquelle nous devons sauver les prochaines récoltes et sauvegarder les moyens de subsistance de la population », a déclaré Fatouma Seid, Représentante de la FAO en Éthiopie. L'Éthiopie n'est pas le seul pays touché par l'invasion de criquets pèlerins. L'ensemble des pays d'Afrique de l'Est sont confrontés à des essaims. La région est déjà en proie à des chocs liés au climat et aux conflits. Des millions de personnes, déjà en situation d'insécurité alimentaire aiguë, sont désormais confrontés à une autre menace de faim majeure créée par les criquets pèlerins qui ravagent les agricultures.

« La recrudescence acridienne affectant l'Afrique de l'Est est un rappel dramatique et choquant de la vulnérabilité de cette région », ont déclaré Qu Dongyu, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Mark Lowcock, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires hu-

manitaires et Coordonnateur des secours d'urgence (OCHA) ; et David Beasley, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM).

Alors que les criquets pèlerins poursuivent leur invasion dans toute l'Afrique de l'Est et que de plus en plus de détails émergent sur l'ampleur des besoins dans les zones touchées, le coût de l'action a déjà doublé pour atteindre 138 millions de dollars. La FAO a besoin de ce financement d'urgence pour aider les gouvernements à contrôler ces ravageurs dévastateurs, en particulier au cours des quatre prochains mois.

« Ce financement garantira que des activités de lutte contre les criquets pourront avoir lieu avant l'émergence de nouveaux essaims. Il fournira également une aide aux personnes dont les cultures ou les pâturages sont déjà affectés, pour protéger leurs familles et leurs moyens de subsistance », ont expliqué les trois hauts responsables onusiens.

« La prochaine vague de criquets pourrait dévaster la récolte la plus importante de l'Afrique de l'Est de l'année, au moment même où elle est la plus vulnérable », ont prévenu les chefs de la FAO, d'OCHA et du PAM. « Mais cela ne doit pas se produire. La fenêtre d'opportunité est toujours ouverte. Il est temps d'agir », ont-ils insisté.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Otè

Zistoir Madégaskar : Béandriaké lo marin/Béandriaké le marin.morso niméro 6

Dann zistoir moin la rakont azot, in Roi l'avé pèrd son dé prinsèss. Zot té pa mor pars l'avé trouv dé moityé d'lamba dsi inn plaz, inn blé épi lot roz. Solon lo Roi sa lété la prèv son dé pti fiy té ankor an vi é zot l'avé lèss zot domi-lamba pou ké zot papa i arète pa rode azot partou dann kanal Mozambik-pars sé la listoir la éspassé... Konm moin la di azot lo roi l'avé rod in pé parou san trouvé ziska ké li rankont lo gran marin Béan driaké é la fé promète ali rode lo dé zanfankont in fortune an pyès lor é larzan..sé sak lo marin la fé ziska k'in zour li fini par trouv azot dsi in plaz dann in zil i apartien in l'ogr. Zot i koné la suite : Béandriaké la propoz logr in zé é lo zé la déboush dsi la mor lo bébèté. Apré li la parti rode lo roi... mé ala sak i ariv : lo roi tro kontan i gingn in gran féblèss é li lé konm mor. L'avé inn foi pou inn bone foi méisyé lo foi la manz son foi èk in grinnsèl..

Kan Béandriaké i oi lo roi mor, li desid ramenn lo bato roiyal ziska son kapital. Kan demoun i antan lo Roi l'arivé zot vien an gran kantité. Mé oila lo moun i plèr kan zot i rann azot kont lo roi lé mor épi i ri é i shant kan zot i apèrsoi lo dé prinsèss lé ankor vivan. Aprésa bann mizisien i mèt a zoué. Normal si lo roi lé mor i fo fé la fète mèm kontrékèr pars pou bonpé d'moun Madégaskar la mor sé la fnisyon pou bann malèr, épi lo rotour lo dé prinsèss sa sé in n'afèr k'i fète sa.

Mé oila, lo roi té pa mor li l'avé sinploman pèrd konésans é afors fé la mizik épi fé dézord li ropnan konésans é son dé fiy i tonm dann son bra é zot i profite pou fé

kalin inn-a-l'ot é tout la foul i fé parèye. La fète i dir mé momandoné lo roi i domann ousa i lé Béandriaké ? Son bato lé pi la, li fish laba dsi lorizon. Béandriaké i ropnan son vi dsi loséan.

Lo roi i rode son bienfètèr pars li la promète in kantité l'or é l'arzan pou sak i rotrouv son dé fiy. Mé Lo gran marin i di dann son kèr : « L'or é larzan moin la pa bézoin pars sa i amenn pa lo bonèr ». Lo roi i rogrète mé li koné bien si Béandriaké la parti sé ké li l'avé in bon rézon pou li alé konmsa. D'apré sak i di Béan driaké la navig lontan dsi la mèr é apré li sé son zanfankont son désan dans la navig konmsa. Bann prinsèss la maryé é lo roi la viv vyé ziskatan loa fin di tan i fèrm son zyé.

Ala zistoir Madégaskar moin la rakont azot an sis lépizode par la bone volonté mon kamarad Honoré la kominik amoin zistoir-la é mi romèrsyé ali par raport tout bann léktèr zoinal Témoignaz. Par raport galman tout bann zanfankont épi pti zanfankont bann grann pèrsone va lir sa pou zot. Mi rapèl azot an passan sa zistoir nout bann zansète pars an parm banna néna in kantité malgash la viv épi la grandi isi dann nout péi.

La finisyon ? Sé pou dir azot konmsa, si zistoir-la lé vré, li lé vré, si li lé mantèr la pa moin l'otèr. Mi vanna li kon m moin l'ashtë. Plime i koul, pti galé i flote.

Zistoir la fini.

Justin